



Arrêté n° : SL/ST/2026/ 313

Autorisation de circulation
en double sens,
Interdiction de stationnement,

Du jeudi 09 Juillet 2026,
Au vendredi 10 Juillet 2026,

ARRÊTÉ

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'en raison de travaux du Musée
de la Vènerie, par l'entreprise **LEON NOEL**, il est
nécessaire d'autoriser la circulation en double
sens, au droit de la Rue Anne Marie Javouhey et de
la Place Saint-Maurice.

ARRÊTONS

Article 1 : L'entreprise **CANARD** est autorisée à circuler en double sens, au droit de la Rue Anne Marie Javouhey et de la Place Saint-Maurice, du jeudi 09 Juillet 2026 au vendredi 10 Juillet 2026.

Article 2 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant, au droit de la Rue Anne Marie Javouhey et de la Place Saint-Maurice, du jeudi 09 Juillet 2026 au vendredi 10 Juillet 2026.

Article 3 : Les panneaux de stationnement interdit seront mis en place par les services techniques municipaux.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 5 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis

Publiée et affichée aux lieux et places habituels.



Fait à Senlis, le 03 JUL. 2026

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation

Cédric DELAYEN
3^{ème} Adjoint au Maire